



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

### Artisanat

Question écrite n° 6143

#### Texte de la question

M. Leonce Deprez appelle l'attention de M. le ministre des entreprises et du développement économique, chargé des petites et moyennes entreprises et du commerce et de l'artisanat, sur les préoccupations de la chambre des métiers du Pas-de-Calais qui s'inquiète de la régression du budget du ministère du commerce et de l'artisanat qui ne représentait que 0,046 p. 100 du budget de l'état en 1993. Or, il apparaît que la faiblesse de ce budget ne correspond pas aux besoins exprimés. Il lui demande donc de lui préciser quels sont les moyens dont disposera son ministère pour mener une politique nationale d'adaptation et de développement de l'artisanat.

#### Texte de la réponse

Le ministre des entreprises et du développement économique a eu l'occasion au niveau national d'aborder l'ensemble de cette importante question avec les intéressés. Il est attaché à leur assurer que, dans le cadre de l'élaboration de la loi de finances pour 1994, le volume des crédits, toutes aides confondues, destinés à financer la politique structurelle d'adaptation des entreprises artisanales à l'économie moderne serait maintenu à un niveau permettant de poursuivre l'action engagée. D'autre part, une plus grande souplesse dans la gestion de ces crédits donnera aux chambres de métiers et aux organisations professionnelles des moyens plus adaptés pour assumer leur mission. L'examen du budget de son département ministériel, lors de cette session parlementaire, sera l'occasion d'évoquer l'ensemble de cette question.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 6143

**Rubrique :** Commerce et artisanat

**Ministère interrogé :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

**Ministère attributaire :** entreprises et développement économique, chargé des petites et moyennes e

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 septembre 1993, page 3141

**Réponse publiée le :** 8 novembre 1993, page 3928